



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Cet outil de planification stratégique et opérationnelle de la transition énergétique, débuté en mai 2021, vise à diminuer la facture énergétique, réduire la vulnérabilité au changement climatique et développer la croissance verte sur le territoire communautaire. Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2023.

Au-delà de l'obligation légale, le PCAET de la CCOV permet de valoriser les actions déjà portées par la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien, en matière développement durable et de donner au territoire, l'opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale autour d'un projet concerté.

La stratégie de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien, coconstruite en plusieurs étapes et à échéance 2050, est structurée en 6 grands axes :

- Aménager un territoire sobre et performant.
- Intégrer les dynamiques de proximité et de durabilité dans les activités économiques locales.
- Adapter le territoire pour préserver les ressources et le cadre de vie.
- Accompagner les filières locales dans leurs démarches d'adaptation.
- Développer les énergies renouvelables en mobilisant durablement des ressources locales.
- Pour une action concrète, efficace, visible et mesurable – Axe transversal visant à la mise en œuvre et au suivi du PCAET.

Une procédure de consultation du public est organisée pour recueillir l'avis sur le projet de PCAET de la CCOV, à la suite de l'avis de l'autorité environnementale, de l'Etat et de la Région.

Cette consultation se déroulera du

VENDREDI 17 MAI 2024 AU LUNDI 17 JUIN 2024 INCLUS

Les documents du dossier du PCAET seront mis à disposition :

- Sur le site Internet de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien
- Au bureau de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien – 2bis, avenue François de Neufchâteau – 88300 NEUFCHÂTEAU

Les observations pourront être envoyées pendant la durée de la mise à disposition du public :

- Par voie électronique à l'adresse : pcaet.ouestvosgien@gmail.com
- Par courrier adressé à la CCOV-2 bis, avenue François de Neufchâteau – 88300 NEUFCHÂTEAU
- Par écrit sur le registre de consultation ouvert à cet effet et accessible dans le lieu indiqué ci-dessus.